



Du 18 juin 2025

District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email : district@savoie.fff.fr

Site : http://savoie.fff.fr



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 21 juin 2025 à 15h30

à UGINE - Salle Festive

14h00

- Accueil des clubs
- Remise des documents pour la nouvelle saison
- Règlement des cotisations District : 140 € et Règlement secrétariat : 195 €
soit un chèque ou un virement de 335 €.

15h30

- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Allocution du Président du Club de l'AS D'UGINE
- Allocution de Monsieur le Maire d'UGINE
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à

VILLARGONDRAN le 22 juin 2024

- Approbation du compte-rendu du Secrétaire Général et des Commissions de la saison 2024/2025
- Présentation du Budget Prévisionnel et des Tarifs 2025/2026
- Examen des vœux

Pause de quelques minutes

- Questions Diverses qui devront avoir été déposées par **ÉCRITS sur feuille à EN-TÊTE du club avant le 2 juin 2025**
- Prise de paroles du Président de LAURAFoot ou de son représentant et des différentes personnalités
- Remise du challenge Robert TARTARAT
- Remise des médailles de Ligue et de District
- Remise des Fanions aux clubs champions et les Ballons d'Honneur
- Allocution et Clôture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Vin d'honneur offert par la municipalité suivi du repas

Vin d'honneur et repas vers 20 heures

**PRESENCE OBLIGATOIRE DES CLUBS
AMENDE DE 140 € EN CAS D'ABSENCE**

Rappel :

Chaque représentant de club doit se munir de sa licence. Prévoir son smartphone afin de visualiser la licence dématérialisée. En cas d'impossibilité, penser à donner pouvoir à un membre de votre club (voir formulaire en annexe de ce PV).

SOMMAIRE

Comité Directeur page 2	Commission Féminines page 17
Secrétariat page 3	Commission Fair Play page 18
Commission FAFA page 4	Commission d'Appel Disciplinaire page 19
Trésorerie page 5	Commission des Arbitres pages 20 à 22
Commission des médailles..... pages 6 à 7	Commission Statut de l'Arbitrage..... pages 23 à 28
Commission Sportive pages 8 à 10	Commission de Discipline pages 29 à 30
Commission des Jeunes pages 11 à 16	Annexes : page 31





COMITÉ DIRECTEUR

Lundi 16 juin 2025

Note aux clubs – AG LAISSAUD

L'Assemblée Générale de début de saison, se tiendra le vendredi 29 août 2025 à LAISSAUD

Note aux clubs – AG UGINE

Note aux clubs : Lors de l'AG du 21 juin, le district distribuera des cages foot à 8 et des banderoles (lutte contre la violence). Merci de prévoir de pouvoir les transporter.

Récompenses - ARBITRAGE

Le district a décidé de mettre à l'honneur des arbitres méritants de cette saison (voir liste en annexe). Les récompenses leur seront remises lors de l'AG d'UGINE le 21 juin prochain.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT 21 JUIN 2025 UGINE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Se tiendra le

Samedi 21 juin 2025 à 15 h 30

Salle Festive

100 Avenue Ernest Perrier de la Bathie

(Gymnase du stade montmain-Accès côté collège)

Veuillez trouver, ci-dessous le lien vous permettant de prendre connaissance du dossier de présentation de l'assemblée générale du District qui se déroulera le **samedi 21 juin 2025 à UGINE**

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/bsk-pdf-manager/cb7aa312eb45341f22773ef99b27279b.pdf>





SECRÉTARIAT

Lundi 16 juin 2025

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 9 juin 2025 au 16 Juin 2025

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers :

CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL - U.S. CHARTREUSE GUIERS - AIX F.C. - Joseph Da Rocha Carneiro – COGNIN SP – US DOMESSIN

Commission Sportive:

ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY - EF CHAUTAGNE - association Haute Combe de Savoie - F.C. BELLE ETOILE MERCURY - F. C. CHAMBOTTE - US CHARTREUSE GUIERS - U.S. LA MOTTE SERVOLEX - A.S. D'UGINE – CA MAURIENNE – AIX FC – U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE – GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE

Commission De Discipline:

Courrier :

US CHARTREUSE GUIERS

Commission Des Arbitres:

Alessio Dell'olio. – EXCOFFIER Fabien – BONTRON Emmanuel – BONTRON Evan – CROZIO Cédric – MEROUCHE Zakaria – JUNG Louis – PAROLINI Angelo – PERRON Emmanuel – DURMAZ Tayfun – MILLIEX Shaïna – PICQUE Ernest – RAHHALI Mohammed – REIGNIER Maxime

Commission des Médailles :

U.S. LA RAVOIRE – DUFANT Sébastien – JEANDET Vincent – OLAGNON Patrick – TOGNET André – GUIGUET-DORON Yvon

Commission FAFA:

ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE – U.S. ST REMY DE MAURIENNE - A.S. NOVALAISIEENNE

Commission Ethique et Incivilité :

FC DE HAUTE TARENTEISE - A.S. NOVALAISIEENNE





COMMISSION FAFA

Lundi 16 juin 2025

Courriels reçus

- **Mairie de FRONTENEX** : demande de renseignements pour rénovation éclairage, passage en Leds.
Stade utilisé par l'AS HAUTE COMBE.

Les imprimés 2025/2026 pour ce projet seront disponibles aux environs du 15 Juillet 2025.

La Commission vous adressera un courriel avec le cahier des charges courant juillet 2025.

A noter que les montants de subvention indiqués sont sous réserve de l'enveloppe qui sera allouée au District de Savoie et des dossiers en cours pour la saison 2025/2026. La répartition s'effectuera au début de l'année 2026 (1er trimestre).

Priorité sera donnée aux communes n'ayant pas encore été aidées.

- **AS HAUTE COMBE DE SAVOIE** : demande de renseignements :
pour une demande d'aide pour amélioration éclairage du stade de Frontenex
pour le classement du terrain de Ste Hélène sur Isère suite aux travaux des vestiaires

Pour la demande d'aide F.A.F.A., les imprimés 2025/2026 pour ce projet seront disponibles aux environs du 15 Juillet 2025.

La Commission vous adressera un courriel avec le cahier des charges courant juillet 2025.

A noter que les montants de subvention indiqués sont sous réserve de l'enveloppe qui sera allouée au District de Savoie et des dossiers en cours pour la saison 2025/2026. La répartition s'effectuera au début de l'année 2026 (1er trimestre).

Priorité sera donnée aux communes n'ayant pas encore été aidées.

Pour le classement du terrain, La Commission vous contactera courant juillet pour une visite.

- **US ST REMY DE MAURIENNE** : demande de suivi du dossier éclairage pour 2024/2025
Votre demande est en cours.
- **AS NOVALAISE** : demande de renseignements pour terrain synthétique 40X60
La Commission vous adressera un courriel de réponse.

A noter que tous les dossiers devront être impérativement présentés par les collectivités.



TRÉSORERIE

Mercredi 18 juin 2025

REGLEMENT SOMMES DUES

Virements :

➤ ENT S DRUMETTAZ MOUXY	245.20 €	➤ COGININ SP	252.00 €
➤ US GRIGNON	573.75 €	➤ AS UGINE	210.00 €
➤ US LA MOTTE SERVOLEX	239.00 €	➤ FC SUD LAC	54.00 €
➤ FC CHAMBOTTE	902.72 €	➤ MONTMELIAN A	410.43 €
➤ A PORTUGAIS CROIX ROUGE	270.00 €	➤ US CHARTREUSE GUIERS	512.55 €
➤ US MODANE	230.00 €	➤ JS CHAMBERIENNE	449.02 €
➤ AS UGINE	210.00 €		

Chèque :

➤ US DOMESSIN	357.00 €
---------------	----------

REGLEMENT COTISATION ET SECRETARIAT

Virements :

➤ US LA MOTTE SERVOLEX	335.00 €	➤ BIOLLAY FC	335.00 €
➤ FC CHAMBOTTE	335.00 €	➤ MONTMELIAN A	335.00 €
➤ A PORTUGAIS CROIX ROUGE	335.00 €	➤ US CHARTREUSE GUIERS	335.00 €
➤ US MODANE	335.00 €	➤ HAUTE COMBE DE SAVOIE	335.00 €
➤ COGININ SP	335.00 €	➤ JS CHAMBERIENNE	140.00 €
➤ AS UGINE	335.00 €	➤ JS CHAMBERIENNE	195.00 €
➤ MARTHOD SP	335.00 €		
➤ FC SUD LAC	335.00 €		

INFORMATION

Après mise à jour des comptes par rapport aux indemnités de frais de déplacements (forfait) dans les catégories U15 et U17, les amendes de discipline et les formations.

Vous trouverez ci-joint le tableau récapitulatif des sommes dues au District à la date du 18 juin 2025.

Les règlements effectués jusqu'au 18 juin matin ont été déduits.

Ces sommes sont à régler au District avant l'Assemblée Générale. Merci de noter le numéro de votre club sur le libellé du virement.

Rappel pour le jour de l'Assemblée Générale, comme chaque année, il vous sera demandé de payer les frais de cotisation et les frais de secrétariat soit : 140 € + 195 € = **335 €**

Vous avez la possibilité de payer soit **par virement avant l'assemblée générale**, soit **par chèque le jour de l'assemblée générale**. (ATTENTION il n'y a pas de frais de cotisation pour les groupements)

Si règlement par virement merci de **faire 2 virements. (1 pour les sommes dues, 1 pour cotisation/secrétariat)**



COMMISSION DES MEDAILLES

Présidente : Carole VINIT - 07 88 67 32 78

Lundi 16 juin 2025

MÉDAILLES de DISTRICT Saison 2024/2025

Médailles ARGENT

JULLIAND Fanny
LATHUILE Jacques
GUIGUET DORON Yvon
TOGNET André
CATANIA Pierrette
LEFEVRE Sophie
TOSI David
ACARER Engin
WALZ Jean Louis
AMABILE Antonio
PASCUAL Jordan
DIMIER Anthony
FRAUCIEL Jean-Michel
RAFFIN Pascale
JEANDET Vincent

DISTRICT
DISTRICT
DISTRICT
DISTRICT
DISTRICT
DISTRICT
AS CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC
CA YENNOIS
ES TARENDAISE
MONTMELIAN A
USC AIGUEBELLE
US ST REMY DE MAURIENNE
US LA RAVOIRE
ES DRUMETTAZ MOUXY
ES TARENDAISE

Médailles OR

GUIGUET DORON Joëlle
TRUC Lydie
OLAGNON Patrick
HONORE Thierry
CORTES Alain
GACHET Noël
AMPRIMO Patrice

DISTRICT
FC DU NIVOLET
US LA MOTTE SERVOLEX
UO ALBERTVILLE
AS NOVALAISIEENNE
FC MERCURY
AS UGINE





MÉDAILLES FEDERALE Saison 2024/2025

Médaille VERMEIL

MERENDET Michel

E.S. DRUMETTAZ MOUXY

Médaille ARGENT

GAUDIN Éric

ST PIERRE SPORTS

MÉDAILLES DE LIGUE Saison 2024/2025

Médaille d'OR

HUNSTEDT Gilles

DISTRICT

Médaille VERMEIL

TRILLAT Sylvie

DISTRICT

Médailles ARGENT

MOLLARD Herve

RAFFIN Denis

GOK Miktat

CA YENNOIS

E.S. DRUMETTAZ MOUXY

E.S. DRUMETTAZ MOUXY





COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

SÉNIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du lundi 16 juin 2025

Présents : Sauveur MICALLEF, Jacky GACHET

Excusé : Cédric YSARD

La commission Sportive vous souhaite des bonnes vacances d'été.

NOTES AUX CLUBS

Saison 2025/2026 Date limite d'engagement obligatoire sur Footclubs
Jusqu'au 27 juillet 2025 pour D1/ D2/ D3/ D4.

Date d'engagement pour la D5 jusqu'au 31 août 2025.

Merci de renseigner vos demandes de desideratas via Footclubs avant le 27 juillet 2025.

AUCUN DESIDERATA NON SAISI SUR FOOTCLUBS NE SERA PRIS EN CONSIDÉRATION.

Nous envoyer l'imprimé couleurs maillots, complété entièrement (dont couleurs de prêt) pour le 25 août 2025 (imprimés sur le site du district) :

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/impr-Couleurs-maillots-2024-2025-1.pdf>

,une photocopie a été mise dans l'enveloppe club.

LA COMMISSION RAPPELLE QUE SEUL LES MAILS VENANT DE LA MESSAGERIE OFFICIEL DU CLUB SERONT PRIS EN COMPTE POUR LA SAISON 2025/2026. Numéro du club « 000000@laurafoot.fff.fr »

Les clubs doivent passer avant le début de l'AG à UGINE au stand de la Commission Sportive pour récupérer leurs ballons.

AS LA BRIDOIRE 2 : reçu feuille de match de la rencontre N° 53186635 (D5B) du 25 mai 2025 sur FMI, le 13 juin 2025.

Montées et descentes Séniors à l'issue de la saison 2025/2026

Sur la base des classements sportifs de la ligue de ce jour qui indique 3 descentes de R3 pour la Savoie, en sachant qu'une procédure est en cours qui pourrait conduire à 4 descentes de R3 et sous réserve d'autres procédures éventuelles en cours en district et en ligue.



Foot SAVOIE

PV N° 725 du 18 juin 2025



BILAN SPORTIVE SENIORS SAISON 2024 / 2025

CLUBS CHAMPION

D 1 ENT VAL D'HYERES 1
D 2 ENT DRUMETTAZ MOUXY 2
D 3 A CHAM.SPORT 1
D 3 B FC MERCURY Belle ETOILE 2
D 4 A U.S CHARTREUSE GUIERS 2
D 4 B A.S HTE COMBE 1
D 5 A ENT DRUMETTAZ MOUXY 3
D5B Ent CHAUTAGNE 2
D5C A.S HTE COMBE 2
U20 FC Belle Etoile MERCURY
ENT . . PORTUGAIS CROIX ROUGE
FEMININES. .E.S. BOURGET DU LAC
FUTSAL : CLUSES BONNEVILLE FORON 74. 1



BALLONS D'HONNEUR JOUONS SANS CARTON

CHAMPIONS

SENIORS

SENIORS

ST MICHEL MAURIENNE 2 (D5)

DIMINUTION DE POINTS POUR CARTONS ROUGE

D1 E.S TARENTEISE 2

D1 : HTE TARENTEISE 1

D1 : A. PORTUGAIS CROIX ROUGE 1

D2 U.S LA RAVOIRE 1

D3A : U.S LA RAVOIRE 2

D3A : BRISON St INNOCENT

D3B : FC APREMONT

D3B : F.C LA ROCHETTE 1

D3B : U.S MODANE

D4A : ENT VAL D'HYERES 3

D4A : F.C NIVOLET2

D4A : F.C PONT

NOMBRE

POINTS en MOINS

8 Rouges

-4Points

5 Rouges

-1point

5 Rouges

-1point

5 Rouges

-1point

5 Rouges

-1point

6 Rouges

-2points

5 Rouges

-1point

5 Rouges

-1point

5 Rouges

-1point

8 Rouges

-4points

5 Rouges

-1point

5 Rouges

-1point

MONTEES ET DESCENTES

MONTENT EN R 3

ENT VAL D'HYERES 1

MONTMELIAN AF 1

DESCENDENT EN D1

J.S CHAMBERY 1 , F.C AIX 2, US PONTOISE 1

MONTENT EN D 1

ENT S DRUMETTAZ MOUXY 2

F.C VILLARGONDRAN 1

DESCENDENT EN D 2

F.C LAISSAUD 1

U.S CHARTREUSE Guiers 1

HTE TARENTEISE 1

MONTENT EN D 2

FC Belle Etoile MERCURY 2

ET.S LE BOURGET DU LAC1

CHAM. SPORT 73

DESCENDENT EN D 3

J.S. CHAMBERY 2

A.S UGINE 1

C.A YENNE 1



Foot SAVOIE



PV N° 725 du 18 juin 2025

	US LA BATHIE 1
MONTENT EN D 3	DESCENDENT EN D 4
US CHARTREUSE GUIERS 2 A.S HTE COMBE SAVOIE 1 U.S.C AIGUEBELLE 2	BRISON ST INNOCENT 1 U.S LA RAVOIRE 2 A.S CUINES La Chambre 2 F.C BAUGES 1
MONTENT EN D4	DESCENDENT EN 5
ENT .S DRUMETTAZ Mouxy 3 COGNIN Sp 2 AIX FC 3 ALBERTVILLE FOOT 73 F.C Belle Etoile MERCURY 3	U.S MODANE 2 U.S UGINE 2 COEUR de SAVOIE 2 ST PIERRE SPORT 2
Forfaits Généraux 2024/2025 : AS UGINE 2, U.S MODANE 2, E.S TARENTEISE 3	
Sous réserves des modifications des procédures en cours et des engagements	

MATCH COMMISSIONS COMPTETENTES

Appel du club US CHARTREUSE GUIERS D1, décision la commission discipline et sportive concernant cartons rouge saison 2024/2025.

En vertu de l'article 23 des règlements du District, ne sont pris en compte uniquement les exclusions du terrain pour le calcul des diminutions de points (à partir de la 5ème concernant les séniors).

Article 23 – Diminution de Points

Dans les championnats « Juniors » et Seniors une diminution de 1 point dans le championnat de la saison en cours sera appliquée à l'équipe, joueurs et dirigeants, ayant eu au cours de ce championnat **5 exclusions du terrain**. Une diminution supplémentaire de 1 point sera infligée pour toute nouvelle exclusion- au cours de la même saison.

Dans les championnats « Minimes », « Cadets » la diminution sera de 2 points pour la cinquième expulsion au cours de la saison et de 1 point supplémentaire pour toute nouvelle expulsion.

Seuls les dirigeants sanctionnés d'une suspension ferme seront concernés.





COMMISSION DES JEUNES

Président : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

U20

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du lundi 9 juin 2025

PROGRAMMATION CHAMPIONNAT

Afin de faire une évaluation pour la saison 25/26 veuillez nous préciser les équipes qui pensent jouer la prochaine saison. « Ceci n'est pas un engagement définitif » Nous envoyer un mail AVANT le 1^{er} juillet
MERCI D'AVANCE

COURRIERS RECUS

Prévisionnel équipes U 20 reçus : FC-CHAMBOTTE / ENTS-DRUMETTAZ MOUXY / JS-CHAMBERY / AS UGINE

CLASSEMENT 2024/2025

DISTRICT DE LA SAVOIE

Classement*

U20 District / Unique	Unique	427675	2										
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1 F.C. Belle Etoile Me 21	45	16	15	0	1	0	0	0	0	101	17	84	
2 Gaps 40	35	16	11	2	3	0	0	0	0	52	21	31	
3 J.S. Chamberienne 23	26	16	9	0	6	1	0	0	0	40	49	-9	
4 Cham.Sport 73 21	25	16	8	3	4	1	0	1	0	62	56	6	
5 Aix Fc 22	21	16	7	0	9	0	0	0	0	45	50	-5	
6 Es Tarentaise 21	14	16	5	2	8	1	2	2	0	33	47	-14	
7 A.S. D'Ugine 21	11	16	3	2	11	0	0	0	0	23	68	-45	
8 U.O.A.40	11	16	3	3	10	0	1	1	0	40	54	-14	
9 F.C. St Baldoph 21	11	16	3	2	11	0	0	0	0	22	56	-34	

ENGAGEMENT officiel 27 juillet 2025



Sérigraphie - Flochage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr



U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Lundi 16 juin 2025

Courriers reçus des clubs

G.J LA SAVOTARDE lu et nécessaire a déjà été fait.

Reçu feuille de match D.2. BIOLLAY F.C. / LA MOTTE SERVOLEX.

INDEMNISATION DEPLACEMENT MATCH ALLER du 23/03/2025

Match n°53272166 U15 D3 Poule A du 1^{er} juin 2025 – Journée 10 – Forfait CA YENNOIS 1

le club du HTE TARENDAISE se déplace au match ALLER, le club recevant devra indemniser 115Kms x 2€= 230€

Match n°53272153 U15 D3 Poule A du 4 mai 2025 – Journée 5 – Forfait AS BARBERAZ 2

le club du HTE TARENDAISE se déplace au match ALLER, le club recevant devra indemniser 89Kms x 2€= 178€

Match n°53272168 U15 D3 Poule A du 4 mai 2025 – Journée 10 – Forfait AS BARBERAZ 2

le club du FC MERCURY se déplace au match ALLER, le club recevant devra indemniser 50Kms x 2€= 100€

Match n°53237620 U15 D3 Poule B du 11 mai 2025 – Journée 6 – Forfait FC CHAMBOTTE

le club de ST MICHEL DE MAURIENNE se déplace au match ALLER, le club recevant devra indemniser 117Kms x 2€= 234€

Match n°53237611 U15 D3 Poule B du 6 avril 2025 – Journée 3 – Forfait CHAMBERY SPORT 73

le club de US CHARTREUSE GUIERS se déplace au match ALLER, le club recevant devra indemniser 23Kms x 2€= 46€

Match n°53237615 U15 D3 Poule B du 13 avril 2025 – Journée 4 – Forfait CHAMBERY SPORT 73

le club de ENT FC MAURIENNE se déplace au match ALLER, le club recevant devra indemniser 87Kms x 2€= 174€

Match n°53237633 U15 D3 Poule B du 1 juin 2025 – Journée 10 – Forfait US CHARTREUSE GUIERS

le club de FC CHAMBOTTE se déplace au match ALLER, le club recevant devra indemniser 52Kms x 2€= 104€

Match n°53237634 U15 D3 Poule B du 1 juin 2025 – Journée 10 – Forfait JS CHAMBERIENNE 1

le club de ST MICHEL DE MAURIENNE se déplace au match ALLER, le club recevant devra indemniser 87Kms x 2€= 174€

Match n°53237715 U15 D3 Poule C du 23 mars 2025 – Journée 1 – Forfait AS MONT JOVET BOZEL

le club de GJ LA SAVOYARDE se déplace au match ALLER, le club recevant devra indemniser 73Kms x 2€= 146€

Match n°53237730 U15 D3 Poule C du 11 mai 2025 – Journée 2 – Forfait AIX FC3

le club de GJ LA SAVOYARDE se déplace au match ALLER, le club recevant devra indemniser 31Kms x 2€= 62€

Match n°53272085 U15 D3 Poule D du 29 mai 2025 – Journée 9 – Forfait CHAMBERY SPORT 73

le club de GJ LA SAVOYARDE se déplace au match ALLER, le club recevant devra indemniser 51Kms x 2€= 102€

Match n°53272079 U15 D3 Poule D du 18 mai 2025 – Journée 7 – Forfait US GRIGNON 1

le club de ENT BASSE MAURIENNE se déplace au match ALLER, le club recevant devra indemniser 21Kms x 2€= 42€



Foot SAVOIE



PV N° 725 du 18 juin 2025

Match n°53272089 U15 D3 Poule D du 1^{er} juin 2025 – Journée 10 – Forfait US GRIGNON

le club de FC ST BALDOPH se déplace au match ALLER, le club recevant devra indemniser 48Kms x 2€= 96€

Match n°53272090 U15 D3 Poule D du 1^{er} juin 2025 – Journée 10 – Forfait ST PIERRE SPORT 2

le club de CHAMBERY SPORT 73 se déplace au match ALLER, le club recevant devra indemniser 30Kms x 2€= 60€

Match n°53237716 U15 D3 Poule C du 30 mars 2025 – Journée 2 –Forfait AS MONT JOVET BOZEL

le club de ENT VAL D HYERE se déplace au match ALLER, le club recevant devra indemniser 93Kms x 2€= 186€



Réunion du Lundi 16 juin 2025

INFO CLUBS

- Les matchs sur le site en date des :

28 / 29 / 30 JUIN NE SONT PAS A JOUER.

- Nous espérons vous voir se samedi 21 à UGINE pour l'assemblée générale.
- Nous vous souhaitons de bonnes vacances bien méritées.
- Nous sommes déjà sur la préparation de la saison prochaine





U11

Fabien FONTAINE

Lundi 16 juin 2025

- AIX FC ; courrier NON-SIGNE concernant une contestation d'amende suite à l'absence des équipes d'AIX 5 et 6 pour la journée du 24/5.

Réponse : les amendes pour la journée du 24/5 n'ont pas encore été données et votre club ne figure pas dans la liste des clubs susceptibles d'être amendés (voir listing ci-dessous).

Votre club a été amendé dans le PV du 28 mai 2025 concernant l'absence de retour de documents pour les équipes Aix FC 5 et Aix FC 6 lors de la journée n°4 du 05 avril 2025.

Documents non saisis sur le FAL – Plateaux J7 du 17 mai 2025

Les clubs suivants sont amendés de 35 euros pour document non parvenu au district :

D1

- CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL 2 (feuille d'effectif)
- CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL 1 (feuille d'effectif)

D2/D3

- UNION SPORTIVE CULOZ GRAND COLOMBIER 1 (feuille de critérium et feuille d'effectif)
- CA YENNE 1 ET 2 (feuille d'effectif)
- GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD 2 (feuille d'effectif)
- CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL 4 (feuille d'effectif)
- FC ST MICHEL (feuille d'effectif)
- FC LA ROCHETTE 1 ET 2 (feuille d'effectif)
- US MODANE (feuille d'effectif)
- A.S. MONT JOVET BOZEL 1 (feuille d'effectif)
- AIX FC 5 (feuille de critérium et feuille d'effectif)
- AIX FC 6 (feuille d'effectif)
- FC CHAMBOTTE 4 (feuille d'effectif)

Documents non saisis sur le FAL – Plateaux J8 du 24 mai 2025

D1

- US LA RAVOIRE 1 (feuille de critérium)
- ENT S DE TARENTAISE 1 (feuille d'effectif)
- ENTENTE BASSE MAURIENNE 1 (feuille d'effectif)
- ENT VAL D'HYERES 1 (feuille de critérium et feuille d'effectif)
- CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL 1 (feuille d'effectif)
- CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL 2 (feuille d'effectif)
- FC LAISSAUD 1 (feuille d'effectif)



D2/D3

- ENT VAL D'HYERES 2 (feuille de critérium et feuille d'effectif)
- CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN - SECTION FOOTBALL 3 (feuille d'effectif)
- AS LE MONTCEL 1 (feuille d'effectif)
- FC LAISSAUD 2 ET 3 (feuille d'effectif)
- FC SUD LAC 1 ET 2 (feuille d'effectif)
- UNION SPORTIVE CULOZ GRAND COLOMBIER 1 (feuille d'effectif)
- CA YENNE 1 ET 2 (feuille d'effectif)
- ENT VAL D'HYERES 3 (feuille d'effectif)
- AS UGINE 1 et 2 (feuille d'effectif)
- UO ALBERTVILLE 1 ET 2 (feuille de critérium et feuille d'effectif)
- ENT S DE TARENTAISE 2 ET 3 (feuille d'effectif)
- FC ST MICHEL (feuille d'effectif)
- FC LA ROCHETTE 1 ET 2 (feuille d'effectif+ feuille de critérium)
- A.S. MONT JOVET BOZEL 1 (feuille d'effectif)

DERNIER DÉLAI : Retour des documents manquants sur le FAL avant le lundi 23 juin 2025 sous peine d'amende de 35 euros.

U6/U7 Edouard FROGER

Mercredi 18 juin 2025

Feuilles de match :

94% des feuilles de plateau U7 ont été renvoyées au printemps 2025

100% des feuilles de plateau U6 ont été renvoyées au printemps 2025

TEAM	PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION 450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr	TEAM
		



REMERCIEMENTS JND 2025

La Commission remercie chaleureusement les 2 clubs organisateurs qui ont tout mis en œuvre pour que cette journée soit une réussite pour les équipes et joueurs/joueuses présentes.

- Le FC HAUTE TARENTEISE
- L'ES DRUMETTAZ MOUXY

Nous associons les Président/Présidente, les référents de catégorie et les bénévoles de chaque club « accueil ».

Remerciements aux clubs présents qui se sont engagés pour participer à cette journée de clôture, pour le plus grand plaisir de leurs jeunes joueurs/joueuses :

FC HAUTE TARENTEISE, ES TARENTEISE, USGM LA BÂTHIE, FC LAISSAUD, MARTHOD SPORT, AS HAUTE COMBE DE SAVOIE, ES DRUMETTAZ MOUXY, AIX FC, AS BARBERAZ, FC CHAMBOTTE, JS CHAMBERY, FC ST BALDOPH, COGNIN SPORTS, GAPS NOVALAISE, GAPS USP – ASB, CHALLES SF, ENTENTE VAL D'HYERES, AS MONTCEL

Merci au **CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE**, notre partenaire principal pour sa participation et son engagement sur l'évènement.

Une attention toute particulière à **Maryse BUTHOD** (Responsable d'agence d'Aime) et **Florent VIBERT** (Directeur de groupe d'agences sur la Tarentaise). Tous deux ont assisté à l'ensemble du rassemblement en observant de près toutes rencontres. Un temps d'échanges avec quelques éducateurs a également été très apprécié.





FÉMININES SÉNIORS

Président : GACHET JACKY 06 12 22 99 82

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52

Réunion du lundi 16 juin 2025

COURRIERS RECU

Reçus : Par tél prévisionnel une équipe à SP MARTHOD.

Afin de faire une évaluation pour la saison 25/26 veuillez nous préciser les équipes qui pensent jouer la prochaine saison. « Ceci n'est pas un engagement définitif » Nous envoyer un mail AVANT le 1^{er} juillet
MERCI D'AVANCE

CLASSEMENT 2024 2025

DISTRICT DE LA SAVOIE

Classement*

Féminines Seniors District / Unique	Unique	427687										22		
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff		
1 Ent. Apr. Esb 1	42	16	13	3	0	0	0	0	0	66	19	47		
2 Domessin U.S. 1	41	16	13	2	1	0	0	0	0	83	11	72		
3 St Remy Un.Sp 1	25	16	7	4	5	0	0	0	0	35	25	10		
4 Haute Tarentaise 2	22	16	7	1	8	0	0	0	0	46	37	9		
5 Ent Pont. Bourbre 1	20	16	6	4	4	2	0	0	0	28	35	-7		
6 Coeur De Savoie F1 1	18	16	5	3	8	0	0	0	0	53	49	4		
7 U.S.C. Aiguebelle 1	13	16	4	1	11	0	0	0	0	24	64	-40		
8 Ent. F. Chautagne 1	11	16	3	3	9	1	1	0	0	16	50	-34		
9 C.A. Yennois 1	9	16	2	3	11	0	0	0	0	23	84	-61		
10 F.C. La Rochette 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		

ENGAGEMENT officiel : 31 août 2025





COMMISSION FAIR PLAY

M. MOREL-BIRON Francis 07 68 57 28 64

Réunion du 16 juin 2025

CARTON BLEU

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CARTON BLEU 2024-2025

Les championnats se terminent.



CARTON BLEU.

Il est temps pour tous les clubs participants de remplir le formulaire

Pour les Séniors Masculin, Séniors Féminines et U20 tenir compte de toute la saison.

Pour les U17 et U15, tenir compte de la phase printemps. Si vous avez oublié de remplir le document automne, vous pouvez encore le faire.

Les dotations de ce challenge sont données en partenariat avec SPORT2000 et distribuées à l'assemblée générale de début de saison suivante.

Vous pouvez le télécharger avec le lien ci-dessous ou le retrouver sur le site du district.

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/FEUILLE-CARTON-BLEU.pdf>

CONSIGNES :

- TOUT ECRIRE EN MAJUSCULE ET DE MANIERE LISIBLE
- Bien noter votre club, la catégorie et la poule
- Noter uniquement les clubs chez qui vous vous êtes déplacés
- Retourner ce document au secrétariat du district : district@savoie.fff.fr

Merci de le renvoyer rapidement et au plus tard le donner à l'assemblée générale de fin de saison.

Les équipes ne renvoyant pas ce formulaire ne pourront pas prétendre à dotation.

Les équipes ayant fait un forfait ne pourront pas prétendre à dotation, mais doivent quand même compléter le formulaire pour les autres clubs.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

M. MOREL-BIRON Francis au 07.68.57.28.64



COMMISSION D'APPEL EN MATIERE DISCIPLINAIRE

Président : Fabien FONTAINE

Lundi 16 juin 2025

CONVOCATION

Objet : DOSSIER N° 9 : Appel du Club de FC ST BALDOPH et du Comité de direction du District de Savoie de Football contre la décision de la commission de discipline parue dans le PV n° 722 du mercredi 28 mai 2025 concernant le Match N° 28959460 – FC SUD LAC 1 / FC ST BALDOPH 1 – D3 – Poule A - Du 27/04/2025

Les personnes concernées par ce dossier sont convoquées devant la Commission d'Appel en Matière Disciplinaire du District de Savoie de Football,

Le lundi 23 juin 2025 à 18h30
Au siège du district de Savoie de Football – Maison des Sports
90, Rue Henri Oreiller – parc de Buisson-Rond
73000 CHAMBÉRY

aux fins d'être entendues sur l'objet cité.

La Commission rappelle que la présence des personnes convoquées est obligatoire et que les licences et les pièces d'identité seront réclamées.

La Commission rappelle qu'à cette audition, vous pouvez éventuellement être accompagné du Conseil de votre choix et qu'en cas de problème grave vous empêchant de vous déplacer, à défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée ou produire vos observations écrites.

Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, nous vous rappelons que vous disposez du droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire.

La commission demande aux personnes convoquées d'attendre dans le hall d'entrée de la Maison des Sports. Un membre de la Commission d'Appel viendra vous accueillir afin de vous rendre à la salle d'audition.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Président de la Commission,
M. FONTAINE



COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

RESPECTONS NOS ARBITRES
Sans arbitre pas de match

arbitres@savoie.fff.fr

Réunion CDA SAVOIE du -16 juin 2025

La CDA

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO,

Excusés : Mrs Evan BONTRON, Luc ALIX, Jacky MESTACH, Emmanuel BONTRON, Alphonse LOMBARD, Christophe DUPAYS,

COURRIERS, MAILS

Mail, Courrier Arbitre

- M. Maxime REIGNIER (BOURGET LE LAC), réception de son dossier arbitre 2025/2026
- M. Mohammed RAHHALI (CHARTREUSE GUIERS), réception de son dossier arbitre 2025/2026
- M. Ernest PICQUE (ST PIERRE D'ALBIGNY), réception de son dossier arbitre 2025/2026
- Melle. Shaina MILLIEX (AIGUEBELLE), réception de son dossier arbitre 2025/2026
- M. Tayfun DURMAZ (indépendant), réception de son dossier arbitre 2025/2026
- M. Daniel DESMARIEUX (CHARTREUSE GUIERS), réception de son dossier arbitre 2025/2026
- M. Angelo PAROLINI (ST BALDOPH), réception de son dossier arbitre 2025/2026
- M. Zakaria MEROUCHE (CHAMBERY FOOT 73), réception de son dossier arbitre 2025/2026
- M. Cédric CROZIO (JSC), réception de son dossier arbitre 2025/2026
- M. Ahamada MADI (indépendant), réception de son dossier arbitre 2025/2026
- M. Mustapha HAMADI (PORT CROIX ROUGE), réception de son dossier arbitre 2025/2026
- M. Wilfried BIEN (NIVOLET), réception de son dossier arbitre 2025/2026
- M. Fabien EXCOFFIER (U O ALBERTVILLE), réception de son dossier arbitre 2025/2026
- M. Emmanuel BONTRON (LA CHAMBOTTE), réception de son dossier arbitre 2025/2026
- M. Evan BONTRON (LA CHAMBOTTE), réception de son dossier arbitre 2025/2026
- M. Henri VINCENT (MODANE), réception de son dossier arbitre 2025/2026

Mail, Courrier Observateur/Accompagnateur

-RAS

Mail, Courrier Club:

-RAS

Mail, Courrier CDA/LIGUE/ FFF :

-RAS



MATCH AMICAL - TOURNOI

Chaque club a le loisir d'organiser un match amical ou un tournoi sur ses installations.

MATCH AMICAL :

S'il souhaite que sa rencontre soit dirigée par un ou des arbitres officiels.

La convenance est la suivante :

**Les rencontres entre clubs de Ligue doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de la Ligue AURA.*

**Les rencontres ou il y a un club de Ligue doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de la Ligue AURA.*

**Les rencontres entre clubs de District doivent faire l'objet d'une déclaration auprès du district .*

Les rencontres doivent être déclarées au minimum 4 jours avant la date du match pour une prise en compte dans la désignation d'un ou plusieurs arbitres.

TOURNOI :

S'il souhaite que ses rencontres soient dirigées par un ou des arbitres officiels (même de son club).

Le tournoi doit être déclaré au minimum 4 jours avant la date du tournoi pour une prise en compte dans la désignation d'un ou plusieurs arbitres.

DOIT ETRE FAIT :

**Nous rappelons au club organisateur, qu'il est tenu de faire remplir une feuille de match pour chaque rencontre amicale ou tournoi qu'il organise.*

En cas de blessures ou d'incidents (exclusions, arrêt de match, incivilités....), cette feuille de match doit être transmise dans les 48h00 maximum au service "compétitions" de la Ligue ou du District selon le niveau de compétition.

****Si un arbitre officie sans autorisation.***

En cas de blessures ou d'incidents (exclusions, arrêt de match, incivilités....),

Il ne pourra pas être couvert par les instances de Ligue ou District de football dans sa fonction « arbitre ».

CLASSEMENTS ARBITRAGE DISTRICT SAISON 2024/2025



Suite à sa réunion du 12 juin 2025,
La Commission Départementale de l'Arbitrage communique,
Les classements 2024/25 et affectations 2025/26 des arbitres de District :
(Téléchargement sur site du District),

NOTE AUX ARBITRES



PIECE ADMINISTRATIVE

Les arbitres qui n'ont pas adresser un RIB la saison dernière 2024/2025

Au trésorier du District

Sont invités à fournir cette pièce administrative, pour la rentrée sportive de septembre 2025



NOTE AUX ARBITRES et REFERENTS CLUBS en ARBITRAGE

DMA 2025/2026



Les examens médicaux peuvent être effectués à partir du 1^{er} avril pour la saison suivante.

*La modification la plus importante concerne les arbitres de **35 ans et plus** qui lors de leur visite chez le cardiologue tous les 5 ans n'auront plus un test d'effort systématique **mais devront avoir fait préalablement une prise de sang pour un bilan biologique.***

A cet effet, vous trouverez ci-joint une information de la Commission Régionale Médicale à diffuser aux arbitres.

Concernant les questionnaires médicaux type Qs sport, la direction médicale de la FFF nous a précisé que la validation juridique devait se faire uniquement par la demande de licence et validation ou non de la case avez-vous répondu non à toutes les questions, ceci étant à contrôler sur foot 2000.

Modification du formulaire Dossier Médical Arbitre 2025-2026

Le DMA a été modifié dans sa présentation et des changements ont également été effectués sur le fond.

Les informations pratiques figurent toutes en page 1 de la notice explicative DMA mais nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

A partir de 35 ans

- Un DMA devra être fourni tous les ans ;
- Tous les 5 ans un bilan cardiologique devra être effectué **chez un cardiologue en lui apportant les résultats d'un bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire** (recherche de glycémie, bilan cholestérol) que vous aurez réalisé **AVANT** la consultation chez le cardiologue (demandé par le médecin traitant au préalable).
Nous vous conseillons donc d'anticiper sur la prise de rendez-vous chez le cardiologue plusieurs mois avant de refaire le DMA ;
- L'épreuve d'effort n'est plus obligatoire. **Seul le cardiologue** décidera des examens complémentaires cardiologiques qui seront éventuellement à prévoir.

Pensez également à bien compléter et signer le consentement au traitement des données en bas de la page 3.

La Commission Régionale Médicale.

EXEMPLAIRE DOSSIER MEDICAL 2025 / 2026

Joint sur l'annexe du DISTRICT



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT de l'ARBITRAGE

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal Réunion du jeudi 12 juin 2025 à 18h30

La commission Statut d'Arbitrage :

Président : M. Daniel DESMARIEUX,

Membres représentant les Arbitres : Mrs Alphonse LOMBARD, Christophe DUPAYS, Luc ALIX,

Membres représentants des Clubs : Mrs Daniel MAILLAND-ROSSET, Francis MOREL-BIRON, Hervé TRONCY,

Invité : Mr Gérard SOTO

RAPPEL DES TEXTES STATUT ARBITRAGE

Nombres d'arbitres – Article 41 Statut Fédéral de l'Arbitrage

- Championnat de Ligue 1 : 12 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 7 arbitres majeurs
- Championnat de Ligue 2 : 10 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 6 arbitres majeurs
- Championnat National 1 : 8 arbitres dont 2 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 4 arbitres majeurs
- Championnat National 2 : 7 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs
- Championnat National 3 : 6 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs
- Championnat Régional 1 : 5 arbitres dont 3 arbitres majeurs
- Championnat Régional 2 : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs
- Championnat Régional 3 : 3 arbitres dont 2 arbitres majeurs
- Championnat Départemental 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur,
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 3 arbitres dont 1 arbitre féminine et arbitre féminine formée et reçues au cours des 3 saisons précédentes.
- Championnat de France Féminin de Division 2 : 1 arbitre
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 2 arbitres, dont 1 arbitre Futsal, lequel est défini à l'article 43
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 1 arbitre
- Championnat de District : 1 arbitre



- Clubs n'engagent que des équipes de jeunes : 1 arbitre
- Dernier niveau de District (si le niveau est Départemental 3 ou inférieur) : Pas d'obligation

Les types d'arbitres

L'âge de l'arbitre s'apprécie au 1er janvier de la saison en cours

STATUT FEDERAL

- Arbitre « MAJEURS » 18 ans et +
- Arbitre « FEMININE » + 13 ans
- Arbitre « JEUNES » 15 à 22 ans
- Arbitre « FUTSAL » + de 15 ans

STATUT Laura foot

- Arbitre « SENIORS » 21 et +
- Arbitre « FEMININES » 13ans et +
- Arbitre « TRES JEUNES » 13 ans à 15 ans
- Arbitre « SPECIFIQUE FUTSAL » 21 ANS et +

Les clubs du District sont concernés par le statut Officiel de la Ligue AURA

Nombre d'arbitres :

Article 1.2 Statut Régional de l'Arbitrage

- *Championnat Départemental 1 : **2 arbitres SENIORS (+21 ans)**
- *Championnat Départemental 2 : **1 arbitre SENIORS (+21 ans)**
- *Championnat Départemental autres divisions : 1 arbitre
- *Championnat Départemental dernier niveau : pas d'obligation

A SAVOIR – CLUBS

Précision de l'Article 41

Nombre d'Arbitres (du Statut Fédéral de l'Arbitrage)

(Lorsqu'un club a présenté des candidats aux formations FIA et qu'ils ont validés le statut d'Arbitrage)

Il en résulte :

*COUVERTURE EN N+2

1 Arbitre formé en 2023/2024 par le club et	Compte au statut d'Arbitrage pour
restant à l'arbitrage	2 arbitres sur la saison 2025/2026

- **Ce règlement n'est valable qu'une seule fois par arbitre formé (norme d'application)**

(A la demande des clubs concernés) voir votre référent du club via Arbitrage

RAPPEL – Sanctions et Pénalités prévues au Statut Fédéral

- Article 46 - Sanctions financières.

Les sanctions financières sont les suivantes :

- a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant : - Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €
- Championnat National 1 : 400 €
- Championnat National 2 et Championnat National 3 : 300 €
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 € - Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €
- Championnat Régional 1 : 180 €
- Championnat Régional 2 : 140 €
- Championnat Régional 3 et **Championnat Départemental 1 : 120 € par arbitre manquant**
- Championnats de football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres championnats de Futsal, autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : **60 € par arbitre manquant pour la première saison d'infraction.**

b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.

c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.

d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.

e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 mars 2024.

En juin 2024 les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant



réalisé leur quota de matchs, selon le barème en vigueur. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement

DEMANDE DE CHANGEMENT DE STATUT (précision à l'article 35 du statut Fédéral d'Arbitrage)

Début de l'arbitrage- Licencié dans un club

DROIT DE MUTATION : 500€

300€ pour le club formateur

100€ pour le district d'appartenance

100€ pour la Ligue

Début de l'arbitrage- Arbitre indépendant

DROIT DE MUTATION : 300€

200€ pour le club formateur

100€ pour la Ligue

COUVERTURE et DEMISSION (Article 35 Statut Fédéral de l'Arbitrage)

Démission :

COUVERTURE DU CLUB QUITTE :

- 1 : Pendant 2 saisons si club formateur
- 2 : Pendant 1 saison si licencié 5 saisons consécutives dans un club

Arrêt définitif :

COUVERTURE DU CLUB QUITTE LICENCE :

- 3 : Couverture 1 saison si licencié 10 saisons consécutives

Si l'arbitre démissionne après le 31 août, le club quitté compte l'arbitre dans son effectif jusqu'à la fin de la saison en cours par conséquent les conditions de couverture ci-dessus ne s'appliquent qu'à partir de la saison suivante.

NOMBRE DE JOURNEES A EFFECTUER DURANT LA SAISON (rappel de l'article 34 du Statut Fédéral de l'Arbitrage)

1-Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison.

Pour un arbitre ayant obtenu sa licence au 31 août, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger sur la saison est de :

- 18 pour les arbitres seniors masculins.
- 15 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.

Pour un arbitre stagiaire **ayant obtenu sa licence avant le 31 mars**, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger est de :

- 9 pour les arbitres seniors masculins.
- 7 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.
- **Ou avoir répondu à l'ensemble de ses désignations avec une disponibilité maximale.**
- Présence à chaque action de formation dirigée par les membres de la C D A de SAVOIE (compte 1 match au statut d'arbitrage)

2. Si, au 15 juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours. Toutefois, un arbitre ayant effectué jusqu'à 4 matchs de moins que le minimum exigé pourra tout de même couvrir son club à condition qu'un autre arbitre du même club, respectant le minimum exigé pour couvrir son club, soit en mesure de compenser le nombre de matchs manquant en ayant officié davantage que le minimum exigé. Plusieurs arbitres ne peuvent pas compenser le minimum exigé pour un seul et même arbitre sur une



saison. Un seul et même arbitre ne peut pas compenser les minimas exigés pour plusieurs arbitres sur une saison. Il faut entendre par "son club", non seulement le club auquel il était rattaché lors de la saison au cours de laquelle il n'a pas dirigé le nombre de rencontres requis, mais également tout autre club auquel il pourrait se licencier, y compris pour une des raisons prévues par l'article 33.c du présent statut, ou à la suite d'une fusion entre deux ou plusieurs clubs. S'il n'a pas satisfait à l'obligation du nombre de matchs la saison suivante, il est considéré comme ne faisant plus partie du corps arbitral.

RESULTATS du STATUT D'ARBITRAGE du DISTRICT – SAISON 2024 / 2025

Bilan SAISON 2024/2025

*12 Arbitres en Situation d'article 34

*9 Clubs de District en infraction

*2 Arbitres radiés (2ème année en situation d'article 34)

Les arbitres ne couvrant pas leurs clubs statutairement sur la saison sont :

*Voir les tableaux Statut d'Arbitrage en annexe du Pv District de SAVOIE de FOOTBALL.

Voir la mention : **Article 34**

SITUATION DES CLUBS - saison 2024/2025

CLUBS EN INFRACTION au statut d'arbitrage saison 2024 – 2025, District de FOOTBALL de SAVOIE

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage

STATUT SENIORS Tableau Récapitulatif avec amende (saison 2024-2025) :

Règlement : Règlements Généraux de la FFF relative au nombre de joueurs mutés concerne les catégories seniors avec **6 joueurs mutés autorisés**.

Arbitres Seniors manquants : La sanction est appliquée sur l'équipe première masculine évoluant au plus haut niveau (excepté pour les clubs nationaux dont l'équipe 2 sera sanctionnée).

- 1 ère année d'infraction : 2 joueurs mutés en moins en football à 11.
- 2 ème année d'infraction : 4 joueurs mutés en moins en football à 11.
- 3 ème année d'infraction et plus : aucun joueur muté autorisé en football à 11.

Club	Division Référence	Obligation	Arbitre(s) couvrant le club au 31/03/25	Arbitre(s) manquant(s)	Année d'infraction	Amende	Incidence LICENCE MUTATIONS Reste : pour la saison 2025/2026
U. S. AIGUEBELLE	D1	2 arbitres +21 ans	1	1	1ère	120 euros	4 mutés
E . F . CHAUTAGNE	D2	1 arbitre +21 ans	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
U. S. GRIGNON	D3	1 arbitre	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
VILLARGONDRAN	D2	1 arbitre +21 ans	0	1	2ème	120 euros	2 mutés
BRISON ST INNOCENT	D4	1 arbitre	0	1	3ème	240 euros	0 mutés
FC PONT	D4	1 arbitre	0	1	2ème	120 euros	2 mutés
MONTAGNY	D4	1 arbitre	0	1	3ème	240 euros	0 mutés

STATUT JEUNES Tableau Récapitulatif avec amende (saison 2024-2025) :

Règlement : Arbitres Jeunes manquants : La sanction est appliquée sur l'équipe première Jeune évoluant au plus haut niveau régional ou départemental.

La modification de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF relative au nombre de joueurs mutés concerne les catégories U12 à U18 avec **quatre joueurs mutés autorisés dont 1 mutation hors période**.

- 1 ère année d'infraction : 1 joueur muté en moins.
- 2 ème année et plus : 2 joueurs mutés en moins.



- 3 ème année et plus : aucun joueur muté autorisé

*La catégorie U20, elle reste à six joueurs mutés autorisés.

Club	Division	Obligation	Arbitre(s) couvrant le club au 31/03/2025	Arbitre(s) manquant(s)	Année d'infraction	Amende	Incidence LICENCE MUTATIONS Reste : pour la saison 2025/2026
F.C. CHAMBERY FOOT 73	U20	1 Arbitre Jeune	0	1	1ère	60 euros	2 mutés en moins
A.S UGINE	U20	1 Arbitre Jeune	0	1	1ère	60 euros	2 mutés en moins

SITUATION DES CLUBS - saison 2024/2025

SECTION 2- ARBITRES SUPPLEMENTAIRES

Article 45 du statut de l'Arbitrage

Pour pouvoir bénéficier des dispositions du présent article 45, les clubs se doivent d'être en conformité avec les 2 Statuts (Fédéral et Aggravé LauRAFoot).

Le club qui, pendant les **deux saisons précédentes**, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire **non licencié joueur**, **qu'il a amené lui-même à l'arbitrage**, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » **dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions**.

Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

CLUBS POUVANT BENEFICIER DE L'ARTICLE 45 POUR LA SAISON 2025/2026 : POSSIBILITE LICENCE MUTATION SUPP

CLUBS	N°club	Nombre de Mutés Supp
U.S MODANE	542485	1
U S CHARTREUSE GUIERS	501514	1
U S HAUTE TARENTEISE	551562	1
US LAISSAUD	530055	1
US LA RAVOIRE	518768	1

FORUM - QUESTIONS / REPONSES - STATUT ARBITRAGE



Question 1 : Les amendes du statut d'arbitrage ont-elles changés évoluées cette saison 2023/2024 ?

Réponse : Oui, effectivement les amendes ont été modifiées cette saison : dans les catégories inférieures à la D1, l'amende est à 60 euros par manque d'arbitre (décision : REGLEMENTS GENERAUX Laura Foot 2023/2024), pour les D5 c'est inchangé pas d'amende et pour les D1 inchangé également 120 euros par manque d'arbitre.



Question 2 : Quel statut faut-il acté pour la catégorie U20 Seniors ou Jeune) ?

Réponse : Prise en compte de cette catégorie par le statut JEUNE

Question 3 : Un arbitre qui est suspendu disciplinairement, compte-il au statut d'arbitrage sur la saison ?

Réponse : Oui, s'il a fait son nombre de match et qu'il a officiellement arbitré 1 match dans les 3 dernières journées de championnat et/ou coupe.

Non, s'il n'a pas fait son nombre de match et qu'il n'a pas officiellement arbitré 1 match dans les 3 dernières journées de championnat et/ou coupe.

Clubs, si vous avez des interrogations, des questions : sur le règlement du statut d'arbitrage Fédéral et Régional, et application en District, La commission du Statut d'Arbitrage vous renseignera au mieux.

A noter :

Vous trouverez en ANNEXE les tableaux « STATUT D'ARBITRAGE » de District SAVOIE
Bilan Saison 2024/2025



COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du lundi 16 juin 2025

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET – Sophie LEFEVRE

Présents non élus : Pierrette CATANIA – Sandra FONTI - Mario LAURENCIN - Francis MOREL-BIRON

INFORMATION AUX CLUBS

Les procès-verbaux et relevés de décisions de la commission sont consultables en version intégrale sur FOOTCLUBS, onglet "organisation/procès-verbaux".

INFORMATION AUX ARBITRES

La commission de discipline déplore l'absence de l'arbitre à une convocation notamment lorsqu'il décide d'arrêter le match ou bien pour explications sur des faits graves.

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Le Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

La Secrétaire de la Commission de Discipline,
Pierrette CATANIA

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.



IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club et signé obligatoirement, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

POUR INFORMATION

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission de Discipline du 16 juin 2025 - Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
16/06/2025	Minimes U15 D2	Joueur	A.S. DE BARBERAZ	08/06/2025	Auto + 1 match avec sursis	09/06/2025
16/06/2025	Cadets U17 D2	Joueur	C.A. YENNOIS	31/05/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	23/06/2025
16/06/2025	Coupe TRIQUET U20	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	07/06/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	23/06/2025
16/06/2025	Coupe TRIQUET U20	Joueur	F.C. ST BALDOPH	07/06/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	23/06/2025
16/06/2025	Coupe G PILLET U15	Joueur	U.S. LA MOTTE SERVOLEX	07/06/2025	Auto suffisant	08/06/2025

ANNEXES

- Amendes
- Tableau des sommes dues, à jour, au 18 juin à régler avant l'Assemblée Générale
- Pouvoir - Assemblée Générale
- Récompenses - ARBITRAGE
- Exemple dossier médical 2025 / 2026
- Tableaux « STATUT D'ARBITRAGE »

